



Profil de poste

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE (H/F)

TEMPS INCOMPLET (50%)

POLE MEDICAL

UNITE MASSO KINESITHERAPIE

Catégorie A

➤ Contexte :

L'INSEP, Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), placé sous la tutelle du Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympique et du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Comprenant 300 agents et plus de 150 entraîneur(e)s permanent(e)s, l'INSEP est notamment chargé d'offrir à l'élite sportive française des conditions optimales permettant de concilier entraînement et formation scolaire, universitaire ou professionnelle. Sélectionné(e)s sur des critères de performance sportive par les fédérations sportives partenaires, près de 800 sportives et sportifs sont actuellement accueillis quotidiennement au sein de 19 « Pôles France ». En application des dispositions du décret n°2009-1454 du 25 novembre 2009 relatif à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, l'établissement favorise par son expertise, la diffusion des bonnes pratiques et contribue au développement cohérent et à la mise en commun de ressources et d'activités au sein du réseau grand INSEP (centres d'entraînement et de formation de haut niveau labellisés, maillant le territoire français (CREPS, Écoles nationales, CNSD, etc.). L'INSEP accompagne les sportifs de haut niveau et leur encadrement et est en appui des fédérations olympiques et paralympiques dans leur projet de performance fédéral.

➤ Place du poste et champ de relations :

L'ensemble du personnel du pôle médical (médical, paramédical et administratif) reçoit les sportifs(ves) de haut niveau pour répondre à leurs problèmes de santé (prévention, soins, consultations) et organiser le suivi médical de l'entraînement, tel qu'il est défini dans le code du sport.

Il peut accueillir les membres du personnel dans le cadre de la permanence médicale ou des publics extérieurs dans le cadre du centre de santé.

Placé(e) sous l'autorité du médecin chef du pôle médical, du responsable de l'unité de masso-kinésithérapie. Le(la) masseur-kinésithérapeute réalise tout acte technique répondant aux nécessités du suivi du (de la) sportif(ve) de haut niveau que se soit dans le domaine du soin, de la prévention ainsi que de la récupération, ceci en conformité avec son décret n°2000-577 du 27 juin 2000 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute, le code de déontologie (décret n° 2008-1135 du 03 novembre 2008) et de la charte des masseurs-kinésithérapeutes relative à la prévention et à la lutte contre le dopage dans le sport.

Le(la) masseur-kinésithérapeute peut être amené(e) à s'occuper aussi de patient en rééducation autres que la population des sportifs de haut-niveau dans la limite des places disponibles et des créneaux alloués.

➤ Missions et activités du poste :

Missions principales :

- Assurer principalement le suivi masso-kinésithérapeutique des sportifs(ves) des centres d'entraînement (pôles France) figurant sur la liste de haut niveau (liste établie chaque année et réactualisée régulièrement par le responsable du pôle). Un tableau MK référent (matin/AM) des 27 Pôles France est réactualisé chaque année.
Le suivi est mené en concertation et sous la responsabilité du ou des médecins correspondants des pôles.

Des contacts hebdomadaires sont pris régulièrement dans le pôle ou sur les sites avec les entraîneurs des pôles correspondants. La tenue à jour des bilans-fiches patients est systématisée via le logiciel existant Kinsep.

- Participer aux actions de prévention des sportifs(ves) de l'INSEP, plus particulièrement de récupérations, dans l'unité masso-kinésithérapie, sur les créneaux du soir.
- Participer aux différentes actions menées dans l'INSEP.
- Développer les relations entre les différents pôles de l'INSEP.
- Assurer les actions de prévention, d'information et de formation auprès des sportifs(ves), des entraîneur(e)s, des étudiant(e)s, des masseurs-kinésithérapeutes et des médecins.
- Assurer, de façon ponctuelle, sur des créneaux horaires spécifiques et selon les disponibilités, une prise en charge du personnel de l'INSEP, du ministère et des patients externes ayant besoin d'une rééducation spécifiques.
- Encadrer les nouveaux collègues et les stagiaires du pôle médical.
- Participer aux congrès et réunions organisés par le pôle médical dans les domaines de compétences des masseurs-kinésithérapeutes.
- Participer à la production de connaissances, de protocoles en rapport avec son activité, à des congrès, à des conférences, à des publications.
- Assurer le suivi paramédical d'équipes nationales en stage et en compétition des fédérations olympiques.
- Se former afin de répondre à la spécificité de la prise en charge du (de la) sportif(ve) de haut niveau.
- Assurer une cohérence de soins entre plusieurs collègues et confrères pour un(e) même sportif(ve).
- Utiliser, pour une démarche d'efficacité dans la prise en charge mk des usagers, l'ensemble des moyens mis à dispositions des masseurs-kinésithérapeutes.
- Assurer la gestion immédiate des « urgences » pour des soins en masso-kinésithérapie transmises par les médecins du pôle médical.
- Assurer une permanence le samedi matin et les jours fériés se situant en semaine (soins et récupérations) selon un planning établi.
- Assurer, selon les besoins du pôle, le remplacement de collègues que ce soit le matin et/ou l'après-midi.
- Assurer une gestion-coordination, après accord et sous la responsabilité du cadre supérieur de santé de l'unité de masso-kinésithérapie, dans un secteur donné de la masso-kinésithérapie comme par exemple l'isocinétisme, les orthèses, la formation des stagiaires, ...

> Savoirs et compétences spécifiques :

- Ensemble des compétences du masseur-kinésithérapeute D.E. orienté vers la masso-kinésithérapie du sport.
- Anglais parlé et écrit souhaitable.

> Savoir-faire :

- Maîtrise de l'outil informatique.

> Savoir-être :

- Adaptation au milieu sportif pour une bonne compréhension du public et des problématiques.
- Capacité à travailler en équipe, à communiquer, à coordonner, à former-enseigner.

> Date de prise de fonction : dès que possible.

> Horaires :

Temps de travail : 50 % soit 18h30 par semaine réparties ainsi : deux matinées et trois après-midi/soirées par semaine

Les horaires sont fixés (8h30-12h00 ou 17h00-20h30, excepté le vendredi 14h00-18h30).

Une garde le samedi matin à tour de rôle.

> Exigences spécifiques :

- Avoir une expérience théorique (DU, CEC...) et pratique (compétence de terrain) dans le domaine de la masso-kinésithérapie du sport.
- Avoir une expérience théorique (formation longue d'environ 2 ans minimum) et pratique en thérapie manuelle et/ou en ostéopathie. Expérience théorique et pratique en isocinétisme.
- Être inscrit à l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.
- Obligation de réserve (Cf. loi n°93-634 du 13/07/1983).
- Confidentialité des informations (Cf. note MC/MC n°00-114 du 05/09/200).
- Respect de la procédure concernant la communication avec les médias (Cf. note TM/MLD n°07-944 du 30/04/2007).

➤ Modalités de recrutement :

- Profil de catégorie A recherché.
- Poste ouvert aux fonctionnaires et aux agents contractuels.

Dans une logique inclusive, l'INSEP s'engage pour la diversité et l'égalité.

Adresser un dossier de candidature constitué d'une lettre de motivation et d'un CV
à recrutement@insep.fr

INSEP - 11, avenue du Tremblay - 75012 Paris

Après examen des dossiers de candidature, le (la) candidat(e) sera convoquée(e) à un entretien qui aura lieu à l'INSEP.



Fabien CANU

Directeur Général